



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Direction régionale des affaires culturelles

ARRETE

Portant

Inscription au titre des monuments historiques de la tour fortifiée, dite tour sarrasine, à
Camaret-sur-Aigues (Vaucluse)

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 5 juillet 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la tour fortifiée, dite tour sarrasine, de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse) présente un intérêt suffisant pour en rendre désirable sa préservation en raison de l'ancienneté de sa construction remontant au 13^{ème} siècle et de l'authenticité de ses élévations,

ARRETE

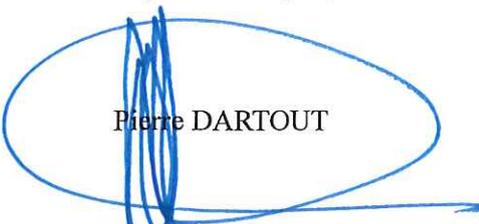
Article 1er : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la tour fortifiée, dite tour sarrasine, de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse), située rue de la Tour, figurant au cadastre section AW, sous le numéro de parcelle 109, d'une contenance de 101 m², telle que délimitée en rouge sur le plan ci-annexé et appartenant à la COMMUNE DE CAMARET SUR AIGUES, n° de SIRET 21840029900010, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

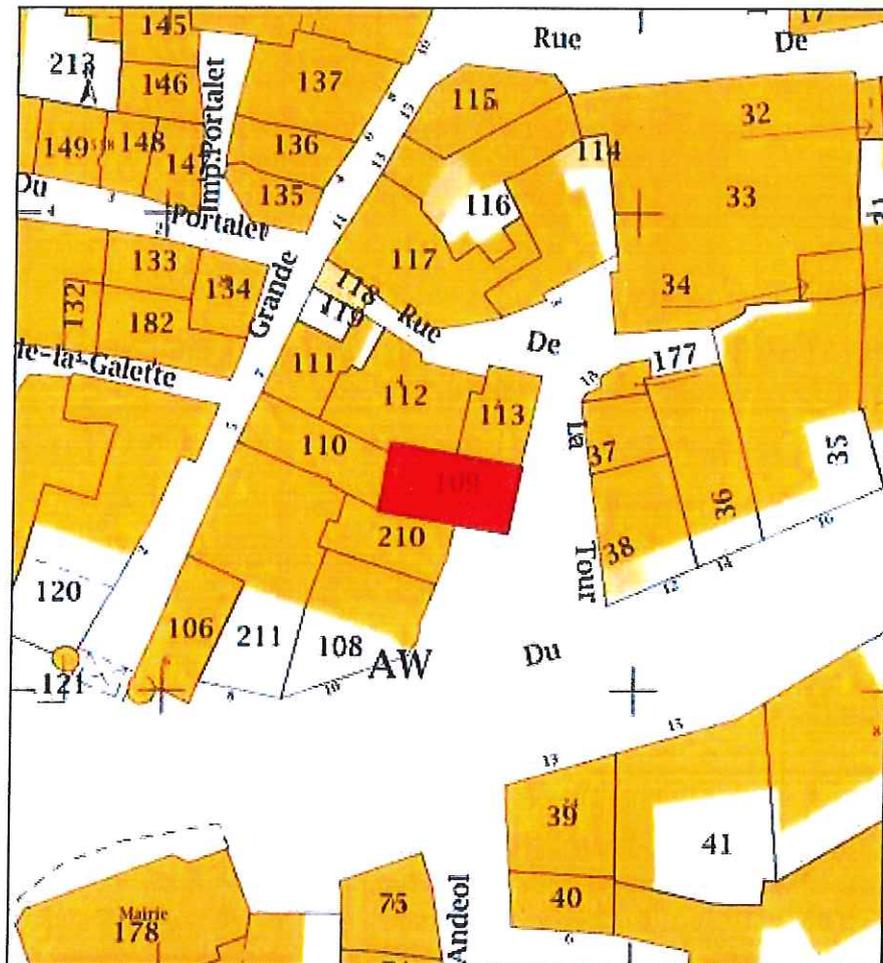
Fait à Marseille, le **17 SEP. 2018**

Le préfet de région,


Pierre DARTOUT

PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR

Plan annexé
à l'arrêté portant inscription
de la tour de l'enceinte urbaine, dite tour sarrasine à Camaret-sur-Aigues (Vaucluse)



Fait à Marseille, le 17 SEP. 2010

Le préfet de région,

Pierre DARTOUT